**SEANCE DU 28 MARS 2014**

L’an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de PLANAISE, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie.

Etaient présents : **Jean-Paul RATEL, Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Hubert RAFFOUX, Pierre GLARMET, Marie-Josèphe SALOMON, Frédéric DUBOIS, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Corine NERI, Rosario RAFFELE et Ondine BONNET-REBIERE.**

Excusée et représentée**: Delphine RICHARD** (ayant donné pouvoir à Corine NERI)

**Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Paul RATEL, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Ondine BONNET-REBIERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par les membres du conseil municipal.

1. **ELECTION DU MAIRE :**

Hubert RAFFOUX, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l’assemblée. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l’élection du maire. Il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Jean-Paul RATEL s’est porté candidat. Aucun autre membre du conseil ne s’est porté candidat.

Après le vote de chacun des conseillers, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

Jean-Paul RATEL : 15 voix

**Proclamation de l’élection du maire :**

Jean-Paul RATEL a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

1. **ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Jean-Paul RATEL, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l’élection des adjoints. Il a indiqué que la commune doit disposer au minimum d’un adjoint et au maximum d’un nombre d’adjoints correspondant à 30% de l’effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu’en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints, et a proposé au conseil municipal de maintenir ce nombre. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

**2.1. Élection du premier adjoint**

Le Maire a proposé de désigner Jean RAFFIN en tant que premier adjoint en charge des Finances et du Budget.

Jean RAFFIN s’est porté candidat. Aucun autre membre du conseil ne s’est porté candidat.

Après le vote de chacun des Conseillers, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

Jean RAFFIN : 15 voix

**Proclamation de l’élection du premier adjoint :**

Jean RAFFIN a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

**2.2. Élection du deuxième adjoint**

Le Maire a proposé de désigner Sylvaine CHRISTIN en tant que deuxième adjointe en charge de la Communication, de la vie associative, des fêtes et cérémonies.

Sylvaine CHRISTIN s’est portée candidate. Aucun autre membre du conseil ne s’est porté candidat.

Après le vote de chacun des Conseillers, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

Sylvaine CHRISTIN : 15 voix

**Proclamation de l’élection de la deuxième adjointe :**

Sylvaine CHRISTIN a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

**2.3. Élection du troisième adjoint**

Le Maire a proposé de désigner Michel VEILLET en tant que troisième adjoint en charge des travaux et de l’environnement.

Michel VEILLET s’est porté candidat. Aucun autre membre du conseil ne s’est porté candidat.

Après le vote de chacun des Conseillers, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

Michel VEILLET : 15 voix

**Proclamation de l’élection du troisième adjoint :**

Michel VIELLET a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Le Maire remercie les membres du Conseil pour ces élections.

Informations complémentaires :

Le Maire a ensuite présenté aux conseillers municipaux les différentes commissions communales, et indique que chacune d’entre elles doit être dirigée par un responsable et composée de plusieurs membres

Il présente également les syndicats et établissements intercommunaux auxquels adhère la Commune et pour lesquels il conviendra également de désigner des délégués, titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal se réunira vendredi 4 avril afin de désigner les membres des commissions communales ainsi que les délégués aux organismes extérieurs.

Le Maire propose également que les membres du Conseil se réunissent tous les premiers vendredi de chaque mois en mairie afin de faire le point sur les dossiers en cours.

Il fait ensuite lecture du courrier du Conseil Général qui confirme que le projet de réhabilitation de la mairie sera financé par le FDTP.

Enfin, il indique qu’il signera, le 9 avril prochain, l’acte notarié d’acquisition par la Commune de l’ancienne porcherie.

Sylvaine CHRISTIN communique les dates des prochains évènements festifs :

* 6 avril 2014 : Le repas des ainés
* 21 avril 2014 : La chasse aux œufs
* 17 mai 2014 : La fête du pain
* 27 juillet 2014 : La fête du village

La séance est levée à 22h30.